



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°74-2016-094

PUBLIÉ LE 1 DÉCEMBRE 2016

# Sommaire

## **74\_DDFIP\_Direction départementale des finances publiques de Haute-Savoie**

74-2016-12-01-001 - Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal donnée par Hervé LEBERGER responsable intérimaire du SIP d'Annecy le Vieux (5 pages)

Page 3

74-2016-11-21-056 - Délégation de signature en matière domaniale (2 pages)

Page 9

74-2016-11-28-004 - mise à jour de la liste des responsables de service disposant à compter du 1er décembre 2016 de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal (3 pages)

Page 12

## **74\_DSDEN\_Direction des services départementaux de l'éducation nationale de Haute-Savoie**

74-2016-12-01-002 - Arrêté N°DSDEN/SG/AA/2016-0047 relatif à la modification de la composition de la Commission Administrative Paritaire Départementale (3 pages)

Page 16

74\_DDFIP\_Direction départementale des finances  
publiques de Haute-Savoie

74-2016-12-01-001

Délégation de signature en matière de contentieux et de  
gracieux fiscal donnée par Hervé LEBERGER responsable  
intérimaire du SIP d'Annecy le Vieux



**74\_DDFIP direction départementale des finances publiques  
Services de direction  
Pôle pilotage et ressources**

**2016-0042**

**du 1er décembre 2016**

**Délégation de signature en matière de contentieux et  
de gracieux fiscal donnée par Hervé LEBERGER  
responsable intérimaire du SIP d'Annecy le Vieux**



**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX  
ET DE GRACIEUX FISCAL**

---

---

Le comptable, responsable intérimaire du Service des Impôts des Particuliers de ANNECY-LE-VIEUX.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

**ADJOINT AU RESPONSABLE**

Délégation de signature est donnée à Mme Sophie CHABANNE, inspectrice, adjointe au responsable intérimaire du SIP de ANNECY-LE-VIEUX, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, sans limitation ni du montant ni du nombre de mois accordés ;

6°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, les actes de poursuites ainsi que pour ester en justice ;

7°) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

### AGENTS EXERCANT DES MISSIONS D'ASSIETTE

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

M. Dominique COURRIOL  
Contrôleur des Finances Publiques  
M. Philippe CURTENELLE  
Contrôleur des Finances Publiques  
Mme Muriel DACKO  
Contrôleuse Principale des Finances Publiques  
M. Eric FANTIN  
Contrôleur des Finances Publiques  
Mme Eva GICQUEL  
Contrôleuse des Finances Publiques  
MME Laurence GUENOT  
Contrôleuse Principale des Finances Publiques  
M. Rémi LAURIE  
Contrôleur des Finances Publiques  
Mme Isabelle LENFANT  
Contrôleuse des Finances Publiques

2°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 2 000 € et à l'exclusion du gracieux, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme Marielle ANDAGNOTTO  
Agente des Finances Publiques  
Mme Marine BEAUVOIS  
Agente des Finances Publiques  
M. Thomas DUBOY  
Agent des Finances Publiques  
Mme Jenylee EDMONDS  
Agente des Finances Publiques  
Mme Mélanie LAROCHE  
Agente des Finances Publiques  
Mme Julie LE BOUR  
Agente des Finances Publiques  
Mme Aurélia LUX  
Agente des Finances Publiques  
Mme Cécile MARIN-LAMELLET  
Agente des Finances Publiques  
Mme Christine PERRET  
Agente des Finances Publiques  
M. Phuoc-Nha TONG  
Agent des Finances Publiques

### Article 3

#### AGENTS EXERCANT DES MISSIONS DE RECouvreMENT

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
M. Jean-Michel FLEUR	Contrôleur principal des Finances Publiques	10 000 €	Sans limitation	50 000 euros
Mme Marie FRANCESCHINA	Agente des Finances Publiques	1 000 €	6 mois	10 000 euros
Mme Cécile MARIN-LAMELLET	Agente des Finances Publiques	1 000 €	6 mois	10 000 euros

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement ;

2°) ainsi que de prononcer les remises de majoration correspondantes ;

dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
M. Dominique COURRIOL	Contrôleur des Finances Publiques	1 000 €	6 mois	10 000 euros
M. Philippe CURTENELLE	Contrôleur des Finances Publiques	1 000 €	6 mois	10 000 euros
Mme Muriel DACKO	Contrôleuse Principale des Finances Publiques	1 000 €	6 mois	10 000 euros
Mme Laurence GUENOT	Contrôleuse Principale des Finances Publiques	1 000 €	6 mois	10 000 euros
M. Rémi LAURIE	Contrôleur des Finances Publiques	1 000 €	6 mois	10 000 euros

#### **Article 4**

#### **AGENTS EXERCANT DES MISSIONS DE FISCALITE IMMOBILIERE**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, à M. Boris ANDRE, inspecteur des finances publiques

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme Isabelle CONRAD, M. Francis PICHON, M. Philippe RECOUVREUR

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0 G du code général des impôts, aux agents des finances publiques désignés ci-dessus.

#### **Article 5**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la HAUTE-SAVOIE.

A Annecy, le 1<sup>er</sup> décembre 2016

Le comptable, responsable intérimaire du Service  
des Impôts des Particuliers d' ANNECY-LE-VIEUX,

Hervé LEBERGER





74\_DDFIP\_Direction départementale des finances  
publiques de Haute-Savoie

74-2016-11-21-056

Délégation de signature en matière domaniale



**74\_DDFIP direction départementale des finances publiques  
Services de direction  
Pôle pilotage et ressources**

**2016-0043**

**du 21 novembre 2016**

**Délégation de signature en matière domaniale**



Anney, le 21 novembre 2016

Le préfet du département de la Haute-Savoie

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du préfet de la Haute-Savoie n° PREF/DRHB/BOA/2016-0071 en date du 21 novembre 2016 accordant délégation de signature à M. Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE, directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie ;

### ARRETE

Article 1 : La délégation de signature qui est conférée à M. Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE, directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie, par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 21 novembre 2016 susvisé sera exercée par M. Dominique CALVET, responsable du pôle gestion publique.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par M. François PANETIER, responsable du service France Domaine.

Article 3 : En ce qui concerne les attributions visées sous les n° 1 à 8 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 21 novembre 2016 susvisé accordant délégation de signature à M. Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE, directeur départemental des Finances publiques, délégation de signature est accordée à M. François PANETIER, responsable du service France Domaine ;

Article 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 2 juillet 2015.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie.

Fait à Anney, le 21 novembre 2016

Pour le préfet,

L'administrateur général des Finances publiques,  
directeur départemental des Finances publiques,

Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE



74\_DDFIP\_Direction départementale des finances  
publiques de Haute-Savoie

74-2016-11-28-004

mise à jour de la liste des responsables de service disposant  
à compter du 1er décembre 2016 de la délégation de  
signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal



**74\_DDFIP direction départementale des finances publiques  
Services de direction  
Pôle pilotage et ressources**

**2016-0041**

**du 28 novembre 2016**

Mise à jour de la liste des responsables de service disposant à compter du 1er décembre 2016 de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal



Direction départementale des finances publiques de la Haute-Savoie

Liste des responsables de service disposant au **1<sup>er</sup> décembre 2016**  
de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal  
prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Nom - Prénom	Responsables des services
<p>MOURIER Christian TARDIOU Michel PALLUD Jean Pierre PERROTEZ Patrick POULIQUEN Daniel PORZIO Catherine</p>	<p><b>Services des Impôts des entreprises</b></p> <p>Annecy Annecy-le-vieux Annemasse Bonneville Sallanches Thonon-les-Bains</p>
<p>CATALAN Alain LEBERGER Hervé GACHY Patrick EZANNO Mario DIRAND André NOGUES Yves</p>	<p><b>Services des impôts des particuliers</b></p> <p>Annecy Annecy-le-vieux Annemasse Bonneville Sallanches Thonon-les-Bains</p>
<p>MANGERET Jean Luc</p>	<p><b>Service des Impôts des Particuliers et des Entreprises</b></p> <p>SIP-SIE Seynod</p>
<p>MANNS Fabien PARIS Philippe SACCHETTINI André BLONDEL Pascal ALVIN Dominique DEPEYRE Yves STALMACH Véronique BELLEVILLE Gérard PEYTIER Ludovic HANON Pierre DOMINICI Claude SARRAZIN-RAMAYE Marie Laure</p>	<p><b>Trésoreries</b></p> <p>Abondance Boège Chamonix Cluses Cruseilles Douvaine Evian Faverges Frangy-Seysse Le Biot La Roche-sur-Foron Reignier</p>

<p>SEIMANDI Chantal  CHURLET-PRADEL Marie-Claude  ARLY Catherine  GARIGLIO Laurence  DENNETIERE Sylvie  COLLART Christian</p>	<p><b>Trésoreries</b></p> <p>Rumilly – Alby sur Chéran  Saint-Gervais  Saint-Jeoire-en-Faucigny  Saint-Julien-en-Genevois  Taninges – Samoens  Thônes</p>
<p>DAGAND Dominique  GUYOT Mireille</p>	<p><b>Centres des impôts fonciers</b></p> <p>Annecy  Bonneville</p>
<p>MALOINE Cyril  LAGRANGE Daniel  OLLIVIER Brigitte</p>	<p><b>Services de Publicité Foncière</b></p> <p>Annecy  Bonneville  Thonon-les-Bains</p>
<p>MORNAND Caroline  POLLET Jean  PELLECUER Catherine</p>	<p><b>Pôles de Contrôle et d'Expertise</b></p> <p>Annecy  Annemasse – Thonon  Bonneville</p>
<p>MAUPOINT Daniel  JACQUET Philippe  GOURMELON Sébastien  PELLETIER Chantal  DEVILLERS Jean-Paul  REIGNER – DUBIL Hélène  BERNHEIM Philippe  HAGNIER Jean-François</p>	<p><b>Services à compétence départementale</b></p> <p>1<sup>ère</sup> Brigade départementale de vérification  2<sup>ème</sup> Brigade départementale de vérification  4<sup>ème</sup> Brigade départementale de vérification  5<sup>ème</sup> Brigade départementale de vérification  Brigade de Contrôle et de Recherche  Brigade de Contrôle de Fiscalité Immobilière  Brigade Patrimoniale  Pôle de recouvrement spécialisé</p>

A Annecy, le 28 novembre 2016  
Le directeur des Finances publiques  
de la Haute-Savoie

Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE

74\_DSDEN\_Direction des services départementaux de  
l'éducation nationale de Haute-Savoie

74-2016-12-01-002

Arrêté N°DSDEN/SG/AA/2016-0047  
relatif à la modification de la composition de la  
Commission Administrative Paritaire Départementale



Annecy, le 01 décembre 2016

Direction des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale  
de la Haute-Savoie  
Secrétariat Général  
Références: SG/AA

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE  
DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE  
DIRECTEUR DES SERVICES DEPARTEMENTAUX  
DE L'EDUCATION NATIONALE DE HAUTE-SAVOIE

**ARRÊTÉ DSDEN/SG/AA/2016-0047**

**relatif à la modification de la composition de la Commission Administrative Paritaire Départementale**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, dans leur rédaction issue de la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique, plus spécialement art 9,

VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires dans sa version issue du décret n°2011-183 en date du 15 février 2011,

VU le décret n°90-770 du 31 août 1990 modifié relatif aux commissions administratives paritaires uniques communes aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles,

VU l'arrêté rectoral n°2016-47 du 24 novembre 2016 donnant délégation de signature à M. Christian Bovier, directeur académique des services de l'éducation nationale de Haute-Savoie,

VU l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'État,

VU le résultat du du scrutin du 5 décembre 2014 concernant les élections des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire Départementale Unique des instituteurs et des professeurs des écoles de Haute-Savoie,

**ARRETE**

**Article 1** : Sont nommés membres de la CAPD unique commune aux instituteurs et professeurs des écoles de Haute-Savoie :

## REPRESENTANTS DU PERSONNEL

### TITULAIRES HORS CLASSE

Mme ISETTI Marie-Hélène, Professeur des écoles

### TITULAIRES CLASSE NORMALE

Mme DENIS Marie, Professeur des écoles

Mme CLEMENCET Catherine, Professeur des écoles

M. DOMERGUE Philip, Professeur des écoles

Mme BOUNEMOURA Zahia, Professeur des écoles

M. BOUCHETIBAT Bilel, Professeur des écoles

Mme BONMARIN Sandrine, Professeur des écoles

M. ZIBELL Grégoire, Professeur des écoles

M. FUSS Emmanuel, Professeur des écoles

Mme HERETICK Catherine, Professeur des écoles

### SUPPLEANTS HORS CLASSE

M. BASSET JACQUES, Professeur des écoles

### SUPPLEANTS CLASSE NORMALE

Mme MAQUET Virginie, Professeur des écoles

Mme GREPILLAT Tuulikki, Professeur des écoles

Mme LEGOS Nathalie, Professeur des écoles

Mme BARTHES Aude, Professeur des écoles

Mme BILLON PIERRON Florence, Professeur des écoles

M. BARNOUD Michel, Professeur des écoles

Mme GILBAUD Françoise, Professeur des écoles

M. FRANCOIS Jean-Michel, Professeur des écoles

M. BOCQUET David, Professeur des écoles

## REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

### TITULAIRES

M. BOVIER Christian, directeur académique

Mme COQ Pascale, directrice académique adjointe

Mme ACLOQUE Anne, secrétaire générale

M. DASSEUX Christophe, inspecteur de l'éducation nationale adjoint

Mme CHERY Sandrine, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription d'Annemasse I

Mme WILLIG Véronique, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription d'Annecy Sud

M. SUJKOWSKI Eric, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription d'Annecy Ouest

Mme TABURET Anne, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription d'Annecy Est

Mme BESSON Martine, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription école maternelle

Mme LENTOS Céline, APAE-DSDEN

#### SUPPLEANTS

M. MASON Michel, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Thonon

Mme RANCHY Isabelle, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription d'Annecy IV – ASH

M. GUITTON Patrick, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Bonneville

M. DELVALLEE Bruno, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Groisy/Bonneville 2

Mme MATERA Pascale, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Saint-Julien-en-Genevois

M. MARTINEZ Richard, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription d'Evian

M. DA SILVA Olivier, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription d'Annemasse II

M. DAMIAN Jacques, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Rumilly

M. MAROT Frédéric, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Cluses

Mme CHAMOSSET Marie, APAE-DSDEN

Article 2 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté DSDEN/SG/AA/2016-0032 du 23 août 2016.

Article 3 : Mme la Secrétaire générale de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le directeur académique des services de l'éducation nationale  
Directeur des services départementaux de l'éducation nationale  
de la Haute-Savoie

 Christian BOVIER